

# Votre programme de formation AAC

suivant le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne

Dès 15 ans, pendant une période de 1 à 3 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite ou conduite accompagnée permet d'acquérir une expérience concrète de la conduite et d'apprendre dans des situations de conduite très variées.

**Alain**  
**ECOLE de CONDUITE**

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19  
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46  
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances  
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



## 1 - **MAÎTRISER** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

## 2 - **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

## 3 - **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

## 4 - **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

### LES 3 ÉTAPES DE LA FORMATION :

- une formation théorique : à l'issue de laquelle vous devez avoir réussi l'examen code (ETG).
- une formation pratique : un minimum de 20 heures de conduite (défini après Évaluation de départ) vous amenant au niveau du titulaire du permis de conduire.
- un RDV préalable : séance individuelle de 2h de conduite en présence d'au moins 1 accompagnateur assis à l'arrière du véhicule qui bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

Une fois la formation validée, l'attestation de fin de formation remise par l'enseignant et l'extension de garantie d'assurance définie, vous pourrez conduire avec vos accompagnateurs pour 1 an minimum.

### LES RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES DE L'AAC :

Vous aurez un suivi pédagogique assuré par l'École de Conduite Alain qui se concrétisera par 4 rendez-vous obligatoires :

- Le premier : Après 6 à 8 mois de conduite accompagnée et environ 1000 km parcourus. Une séance individuelle de conduite avec l'accompagnateur et le moniteur d'une durée d'1 heure.
- Le second et le troisième s'effectueront en salle et en cours collectif pour une durée de 2h chacun.
- Et le dernier : Lorsque vous aurez parcouru au moins 3.000 km. Une séance individuelle avec l'accompagnateur et le moniteur d'une durée d'1 heure.

### LA PRÉSENTATION AU PERMIS DE CONDUIRE :

Au terme de votre formation AAC de minimum un an, 3 000km parcourus et 17 ans révolus, nous organiserons les modalités de votre présentation à l'épreuve du permis de conduire.

Quand vous obtiendrez le permis de conduire, l'auto-école vous délivrera une attestation de fin de conduite accompagnée. Cette attestation sera à remettre à votre l'assureur.

*(Prestation non-incluse dans votre formule AAC)*